



NOTE INTRODUCTIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 27 FEVRIER 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p 2
REVUE DE PRESSE	p 3
I. <u>LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL</u> : UN CLIMAT D'INCERTITUDE ET DE FORTE CONTRAINTE	p 4
I.1 <u>Le contexte économique</u> : Une inflation moyenne 2012 envisagée à hauteur de 1%	
I.2 <u>Le contexte législatif</u> : une loi de finance 2012 axée sur la maîtrise des dépenses publiques	
I.2.1 <u>Les collectivités territoriales subissent aussi ces actions de réforme</u>	
I.2.2 <u>Le renforcement des mécanismes de péréquation dans le calcul des dotations d'Etat</u>	
II. <u>D'UNE COMMUNE ECO-RESPONSABLE A L'AGENDA 21</u> : UNE DYNAMIQUE A POURSUIVRE	p 6
III. <u>LE BUDGET</u> : LES AXES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 6
III.1 <u>La philosophie du budget</u>	
III.2 <u>La section de fonctionnement</u> : les charges à caractère général (Chapitre 011)	
III.3. <u>La section de fonctionnement</u> : les charges de personnel (012)	
III.4. <u>Les recettes</u>	
III.4.1 <u>Les concours financiers de l'État revisités</u>	
III.4.2. <u>Les concours financiers des autres collectivités locales revus à la baisse</u>	
III.4.3 <u>L'évolution des recettes liée à la fiscalité locale</u>	
IV <u>LE BUDGET</u> : LES AXES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p 27
IV.1 <u>Quelques commentaires préalables</u>	
IV.2 <u>Etat de la dette</u>	
IV.3 <u>Quelques ratios</u>	
V. <u>LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE</u>	p 42
<u>POUR NE PAS CONCLURE</u>	p 46

INTRODUCTION

Les orientations prises dans le cadre de cette note d'orientation budgétaire s'inscrivent volontairement dans une approche financière pluriannuelle et se veulent une traduction de la dynamique prospective, dans laquelle nous nous sommes engagés depuis le début de notre mandature, pour l'avenir de notre commune.

Cette dynamique, cette volonté est mise à mal dans le contexte morose dans lequel se trouve la France, l'Etat tout d'abord, et l'ensemble des Collectivités Territoriales : Région, Département, Communauté d'Agglomération, Commune.

La politique de rigueur instaurée par la volonté du gouvernement face au déficit public de l'Etat dans le prolongement de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Réforme Territoriale, vient impacter notre politique d'investissement. Nous y reviendrons.

Ce document est le support nécessaire pour permettre à l'ensemble des élus de disposer d'un socle commun d'informations sur l'état initial des finances de la Commune et l'évolution qui en découle depuis plus d'une décennie, avec des choix à engager. Passer de l'analyse rétrospective à la prospective.

Comme l'année dernière, le budget 2012 sera présenté avec le compte administratif en mars de cette année.

A ce jour nous attendons encore les comptes de gestion validés par le Receveur Municipal et l'information sur les dotations 2012.

EMPRUNTS Dépenses obligatoires en hausse, emprunts toxiques, resserrement du crédit..., 2012 s'annonce difficile pour les collectivités locales.

FINANCEMENT LOCAL : 2012, L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS



Travaux publics à Paris. Les problèmes financiers des collectivités locales pourraient sérieusement entraver les investissements publics.

Faute de financement, la commune de Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) a dû annuler, en septembre dernier, la construction d'un pôle éducatif et sportif qui comprenait une crèche, une école, un parking et un complexe aquatique. Le cas est loin d'être isolé. Routes moins bien entretenues, diminution des créations de places en crèche, locaux scolaires dégradés, gel de l'offre de transports publics..., telles pourraient être les conséquences à venir des problèmes de financement

que connaissent actuellement les collectivités locales. A elles seules, elles assurent plus de 70 % des investissements publics. Et leurs représentants sont unanimes : 2012 sera une année noire.

Cette année concentre en effet toutes les difficultés. Tout d'abord, les collectivités sont confrontées à une hausse de leurs dépenses obligatoires alors que leurs recettes se figent. Dans le même temps, le coût de la dette explose pour certaines d'entre elles, prises au piège des emprunts toxiques. Enfin, l'accès au fi-

ancement s'avère pour toutes de plus en plus difficile : les banques ne satisfont plus leurs demandes de crédit et leur partenaire historique, Dexia, vient de disparaître sans qu'on sache encore quelle entité lui succédera.

Pour finir, l'agence de financement dont elles dépendent

Le montant de la dette locale reste raisonnable. C'est la nature du stock de dettes qui est problématique

le projet, afin d'avoir accès directement aux marchés de capitaux, peine à voir le jour.

Des dépenses en hausse

L'année 2012 s'ouvre sur des budgets locaux très contraints alors que les collectivités locales doivent augmenter leurs efforts en direction des populations les plus fragiles en ces temps de récession. Ainsi, les départements voient croître leurs dépenses sociales et les régions doivent remplir leur mission de formation professionnelle. Parallèlement, les recettes dont bénéficient les collectivités sont figées : la réforme de la taxe professionnelle de 2010, qui a amputé de 80 % l'assiette du principal impôt local, a rendu leurs ressources moins flexibles et l'Etat a gelé les dotations jusqu'en 2013. Or, les collectivités locales doivent observer des règles budgétaires strictes : elles sont déjà soumises à une forme de règle d'or, puisqu'elles doivent présenter un budget en équilibre (c'est-à-dire que leurs dépenses doivent égaler leurs recettes) et qu'elles ne peuvent avoir recours à l'emprunt que pour financer leurs investissements. Dans un tel contexte, elles se voient contraintes de réduire la voilure de tous les côtés : avant de diminuer leurs dépenses de personnel (Nicolas Sarkozy le leur a d'ailleurs demandé, à la mi-janvier), elles coupent dans les subventions aux associations et reportent ou abandonnent les projets d'investissement.

La situation de certaines collectivités est encore aggravée par une charge de la dette qui explose. Pourtant, à la différence de ce qui se passe à l'échelle nationale, le montant de la dette locale reste raisonnable (elle représente 10 % de l'ensemble de la dette des administrations publiques) et sa progression est bien plus sage ■■■

COURTE REVUE DE PRESSE.....

ÉDITO

L'investissement local menacé

Le marathon budgétaire au Parlement, marqué par la succession des plans de rigueur (fin août et début novembre), s'est achevé fin décembre, alors qu'un nouveau budget rectificatif est déjà annoncé dès janvier. L'annonce par l'Insee d'une récession début 2012 – et pour 6 mois au minimum – a pesé et continuera de peser sur les débats, dans un climat politique tendu par la campagne présidentielle. Pour les élus locaux, les discussions budgétaires ont un goût amer. Certes, un accord a pu être trouvé pour la mise en place dès cette année d'un dispositif de péréquation horizontale entre communes et EPCL. Mais le volet relatif aux dotations de l'Etat a de quoi inquiéter. L'Etat a gelé « à la baisse » ses concours aux collectivités, en intégrant par voie d'amendement dans le budget 2012 une série de dispositions minorant les recettes des collectivités (à hauteur de 200 millions d'euros). Surtout, l'UMP a annoncé, le 15 décembre, en présentant le chiffrage de son projet pour 2012, évalué à 30 milliards d'euros, son intention de baisser de 2 milliards d'euros par an, soit 10 milliards sur l'ensemble du quinquennat 2012-2017, les dotations aux collectivités locales pour « parvenir à un projet à coût zéro ». Le président du groupe PS du Sénat, François Rebsamen, a accordé un « zéro pointé » à ce projet en estimant qu'« une de fois de plus, l'UMP s'en prend aux collectivités ». La baisse (envisagée) de 10 milliards d'euros des dotations de l'Etat a de quoi inquiéter les élus locaux. A mi-mandat, ils ont augmenté leurs investissements de 2,9 % en 2011*.

Des investissements largement autofinancés dans un contexte de raréfaction du crédit (lire le dossier, p. 16). L'effort supplémentaire qui leur serait demandé risquerait fort de percuter la reprise de l'investissement local qui avait déjà baissé en 2010 (-6,3%). Un paradoxe au moment où tous les candidats à la présidentielle plaident pour un soutien aux PME et une « ré-industrialisation » de la France : l'investissement local crée en effet des emplois, soutient les TPE-PME, dynamise l'innovation et la recherche. « Les entreprises ont intérêt à ce que les collectivités aient des ressources et celles-ci ont intérêt à avoir un tissu d'entreprises solide », rappelle Didier Ridoret, président de la Fédération française du bâtiment (FFB, lire p. 15). La baisse des dotations pourrait aussi se traduire par une chute continue des subventions d'équipements accordées aux communes par les départements (accablés par l'explosion des dépenses sociales) et par les régions (qui n'ont quasiment plus de levier fiscal et dépendent essentiellement des dotations de l'Etat). La bataille sur les finances locales est donc engagée entre la droite, qui demande aux élus de prendre leur part de l'effort de réduction des dépenses publiques, et le PS, qui promet aux élus « un pacte de confiance durable au service des citoyens, entre l'Etat et les collectivités garantissant à celles-ci une autonomie effective », sans plus de précision pour le moment.

* Selon la revue de conjoncture annuelle sur les finances locales publiée le 1^{er} décembre par Dexia.

LE COURRIER
des maires et des élus locaux

Éditeur : Wénique Billaud

REDACTION / Rédacteur en chef : Xavier Dinet (xavierdinet@lecourrierdesmaires.com) - Rédactrice en chef déléguée : Marlène Ka (3422)

Rédacteur en chef technique : Michel Bouché (161)

5. Lignes (assurances, 31.86). Exécution technique : Mosa Lergin
Annonces classées : Mathieu de Roffignac (33.01), Aline Layrol
(33.77), Gaston Stéphane Arsenau (30.98)

CONTRÔLE PÉRIODIQUE / Brevet de Presse (14.04)

I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : UN CLIMAT D'INCERTITUDE ET DE FORTE CONTRAINTE

Même si certains s'en défendent, la politique d'Etat influence les politiques locales. Ne pas prendre en compte celles-ci relève d'une méconnaissance du fonctionnement de notre société et empêche de s'imprégner de la réalité du terrain. Le « penser global, et l'agir local » demeure toujours d'actualité.

I.1 Le contexte économique : Une inflation moyenne 2012 envisagée à hauteur de 1%

Lors de la présentation de la loi de finances pour 2012, la Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État, Valérie PECRESSE annonçait que l'hypothèse de croissance à 1,75 %, avait été retenue par le gouvernement.

Or, ce chiffre a été revu à la baisse et la prévision de croissance retenue est finalement de 1% pour 2012.

QUELQUES DONNEES INSEE :

La tendance de l'inflation aura été haussière toute l'année 2011. Les deux principales composantes tirant l'inflation vers le haut sont l'énergie qui a augmenté de 9.3% sur les 12 derniers mois et les produits alimentaires qui ont eux augmenté de 3.3%.

Pour 2012, la plupart des organismes analysant la conjoncture économique prévoient une baisse de l'inflation par rapport à 2011 (d'après l'INSEE, l'inflation moyenne 2011 a été de 2,1% du fait du prix du pétrole).

I.2 Le contexte législatif : une loi de finance 2012 axée sur la maîtrise des dépenses publiques

Au service d'une stratégie gouvernementale de désendettement de l'Etat, ce texte de loi promulgué le 28 décembre 2011 se veut être un support à la réduction des déficits publics. Un cap a d'ailleurs été défini : ramener le déficit de l'Etat à 4,5% du PIB fin 2012 contre environ 5,7% fin 2011. Ainsi, l'objectif recherché est de réduire le déficit de l'Etat de 15 % en 2012 soit une économie de 14,8 milliards.

Toutefois, la maîtrise des dépenses passe par des réformes profondes qui se caractérisent aujourd'hui par un désengagement conséquent de l'État qui apparaît préjudiciable au service public.

Nous pouvons d'ores et déjà déplorer le résultat d'une action de réforme de l'État engagée il y a 5 ans se traduisant par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, soit 150 000 postes de fonctionnaires d'État en moins. Le but étant d'aboutir, en 2012, à une économie de 200 millions d'euros sur la masse salariale des fonctionnaires d'État.

I.2.1 Les Collectivités Territoriales subissent aussi ces actions de réforme

La caractéristique fondamentale de la loi de finances pour 2012 repose sur la pérennisation des mesures de gel des concours financiers de l'Etat par rapport à 2011 (2012 étant la seconde année de gel), hors fonds de compensation de la TVA (FCTVA). L'Etat escompte une économie d'1 milliard d'euros. Ainsi, le niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2011 est reconduit. De plus, les dotations de fonctionnement et d'investissement sont gelées à compter de 2012.

Ces mesures s'accompagnent, en corollaire, du renforcement, à différents niveaux de dotations, de la péréquation.

ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES :

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation forfaitaire comprend différentes composantes :

- une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Pour 2008, cette dotation est égale au produit de sa population (population DGF) pour un montant fixé, en fonction de la population de la commune, entre 63,35 € à 126,71 € par habitant, en fonction de la taille de la commune ;
- une dotation proportionnelle à la superficie de la commune. Le montant de cette dotation fixé à 3,17 € par hectare pour 2008, évolue selon le taux d'indexation retenu par le comité des finances locales pour la dotation de base ;
- une dotation de compensation comprenant les anciennes compensations perçues au titre de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle et de la suppression de la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle) ;
- un complément de garantie destiné à assurer à chaque commune, en 2005, une dotation forfaitaire (hors compensation « parts salaires » et baisses de DCTP) d'un montant au moins égal à celui de la dotation forfaitaire perçue en 2004 (hors compensation) indexé selon un taux de 1%. A compter de 2006, cette garantie évolue selon un taux égal à 25% du taux de progression, de l'ensemble des ressources de la dotation globale de fonctionnement. A compter de 2007, il évolue chaque année selon un taux au plus égal à 25 % du taux de progression de la DGF. Le complément de garantie progresse de + 0,5207 % en 2008.

I.2.2 Le renforcement des mécanismes de péréquation dans le calcul des dotations d'Etat

La péréquation horizontale s'appliquera en 2012 pour les communes et leurs groupements. Elle s'effectuera via le nouveau Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), doté de 150 millions d'euros en 2012, au lieu des 250 millions prévus initialement, puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014 et 780 millions d'euros en 2015.

DEFINITIONS :

La péréquation est un mécanisme de redistribution financière qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales. Le principe de péréquation territoriale est érigé en objectif de valeur constitutionnelle depuis la révision constitutionnelle de 2003. Il y a deux types de péréquation :

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une part des ressources prélevées auprès des plus « riches ». Jusqu'à la réforme de 2009, elle concernait la taxe professionnelle. Elle était assurée par divers fonds départementaux, dont les plus importants étaient les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

La « péréquation verticale » est assurée par les dotations de l'Etat, elle vise à répartir équitablement les dotations entre les territoires.

II. D'UNE COMMUNE ECO-RESPONSABLE A L'AGENDA 21 : UNE DYNAMIQUE A POURSUIVRE

Nous ne reprendrons pas ci-dessous tous les points que nous avons déjà évoqués en 2011.
Sur ce chapitre nous renvoyons chacun à la note introductive du DOB 2011.

Rappel de nos objectifs :

- 1/ Affirmer notre volonté d'être une mairie éco-responsable ;
- 2/ Préserver et valoriser les milieux naturels ;
- 3/ Améliorer la qualité de vie des habitants ;
- 4/ Eduquer et sensibiliser à la préservation de l'environnement et au développement durable (Agenda 21).

III. LE BUDGET : LES AXES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Charges à caractère général	Recettes fiscales
Charges de personnel	Dotations, participations
Autres charges de gestion courante	Produits d'exploitation
Intérêts de la dette	

III.1 La philosophie du budget

- La tendance du résultat 2011 : un exercice encore maîtrisé comme en 2010

L'exercice 2011 est achevé.

Pour le résultat prévisionnel, en prenant en compte les restes à réaliser (RAR = report des investissements engagés en année N-1) en section d'investissement et des rattachements en section de fonctionnement, nous avons les premiers chiffres suivants (rappelons qu'en 2010 nous avons : **820 K€** pour la section de fonctionnement et – **94 K€** pour la section d'investissement) :

n°1 : Tableau d'évolution des résultats des exercices 2001 à 2011 en K€

Résultats CA	fonctionnement	Investissement	Résultat résiduel
2001	711	-568	+143
2002	688	-481	+ 207
2003	783	-71	+ 712
2004	824	71	+ 753
2005	978	-531	+ 447
2006	839	-587	+ 252
2007	691	52	+ 639
2008	851	-433	+ 418
2009	585	-534	+ 51
2010	820	- 94	+ 726
2011	1 436	-757	+ 679

Le solde prévisionnel des deux sections serait de 678 968,43 €.

- **Les perspectives en 2012 : toujours de l'ambition dans la rigueur**

Comme les années précédentes et vu les éléments concernant le contexte socio-politique, tels que présentés de manière sommaire dans notre préambule, nous affirmons notre volonté politique de poursuivre notre pratique d'une gestion au plus juste, qui prend en compte la marge de manœuvre étroite dans laquelle nous sommes conduits afin de ne pas étouffer notre politique d'investissement.

Dans cette perspective, nous proposons de poursuivre la maîtrise des dépenses courantes, la rationalisation des achats (1) et, en appui, le maintien du contrôle par une gestion analytique des énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage urbain (voir tableaux comparatifs n° 3 et n°4 des énergies consommées par les bâtiments mis à disposition des associations).

- **Le budget : au service d'un projet et d'une œuvre collective**

¹ Nous souhaitons une procédure « achat » stricte qui appelle la concurrence après avoir réalisé une bonne définition des besoins.
NOTE INTRODUCTIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 27 FEVRIER 2012

Nous l'avons dit et le réaffirmons. Tout budget est avant tout au service d'un projet, au service d'une ambition collective qui conduit à une réalisation, une œuvre au service de toutes et tous, et avant tout des Saint-Lysiennes et Saint-Lysiens.

C'est ce cheminement là qui nous guide depuis le début de notre mandature.

C'est pour cela que le budget 2012 prendra en compte les points essentiels voire incontournables que constituent : le soutien à la vie associative, les pratiques sportives, les pratiques citoyennes (Conseil municipal de Jeunes, Conseil de Sages, Conseil des Délégués de quartier, Projet « Cœur de Ville »), l'enfance et l'éducation, la culture, le développement économique, le social, l'urbanisme et le logement.

III.2 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (Chapitre 011)

Le tableau n°1 ci-dessous nous présente l'évolution des charges de fonctionnement. Nous pouvons dire que depuis 2008 nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre qui étaient en son temps inflationnistes. Nous passons d'une progression moyenne annuelle de 5,36 % à une progression moyenne de 0,90 %, soit 4,46 % d'écart.

Cette « économie » nous permet de réduire les charges de notre budget de fonctionnement pour dégager des possibilités d'investissement.

n°2 : Évolution des charges de fonctionnement (groupe 011)

ANNEE	MONTANT	%		
2000	793 608		48,24 %	Soit une augmentation de 5,36 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.
2001	817 255	+ 2,97%		
2002	972 701	+1,90 %		
2003	923 268	- 5,09 %		
2004	915 227	- 0,9 %		
2005	1 008 559	+ 10,20 %		
2006	1 135 330	+ 12,57 %		
2007	1 176 488	+ 4,31 %	4,54%	Soit une augmentation de 0,90% par an sur 4 ans. Une bonne maîtrise des dépenses et des marchés négociés.
2008	1 127 811	- 4,20 %		
2009	1 184 025	+ 5,09 %		
2010	1 188 667	+ 0,39 %		
2011	1 179 100	-0,80%		

- **Le soutien à la vie associative**

Il est essentiel pour toute commune. C'est cette vie associative intense qui assure le maillage social et qui peut entretenir les liens de proximité.

Nous écrivions en 2010 : « Nous continuerons à soutenir la vie associative en donnant plus de lisibilité à l'attribution des subventions, à l'occupation des locaux et des avantages qui vont avec (les énergies, la mise à disposition d'équipements, de matériels,...) ».

Toute association subventionnée ou aidée devra respecter un cahier des charges qui rend transparents les droits et devoirs des parties.

Compte-tenu de nos moyens à minima, les associations qui en ont fait la demande verront leur subvention stabilisée.

Nous avons à ce jour mis en place :

- des critères clairs de construction des subventions ;
- une procédure d'organisation des manifestations en relation avec les services municipaux concernés ;
- un secrétariat dédié à la vie associative ;
- un logiciel de gestion et une procédure transparente pour clarifier l'occupation des salles publiques ;
- des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations les plus importantes (obligatoires) ;
- une enveloppe financière dédiée aux projets exceptionnels des associations.

Pour une transparence totale, il sera mis en valeur les participations indirectes à la vie des associations comme : la mise à disposition de locaux, la location complémentaire de chapiteaux, le temps passé par les différents services de la mairie, les énergies (eau, gaz, électricité), la réalisation de tracts, la valorisation des actions dans le bulletin de la commune...

Nous veillerons à ce que chaque association respecte le cahier des charges de la future Charte Associative qui prendra en compte tous les points évoqués ci-dessus dans le cadre de leur budget et des plans de communication.

n°3: Évolution du montant des subventions versées aux associations 2001-2011

ANNEE	MONTANT (en €)	%
--------------	---------------------------	----------

2001	109 655	-
2002	118 220	+ 7,81%
2003	124 019	+ 4,90 %
2004	132 750	+ 7,04 %
2005	148 084	+ 11,55 %
2006	104 588	- 29,38 %
2007	109 879	+ 5,05 %
2008	113 602	+ 3,38 %
2009	144 201 (114201 sans le comité des fêtes)	+ 26,9% (+0,5%) (comité des fêtes pour 30 000 €))
2010	239 562 (dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes soit 120 064 €)	+ 66,13 % (ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
2011	220 154 (dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	-8,10% (ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)

Commentaires :

De 2001 à 2007, les dotations aux associations n'ont pas augmenté ou si peu (+ 0,2 %).

De 2008 à 2010, + 9,26 % sans l'intégration du Comité des Fêtes et de la subvention spécifique MJC (subvention versée antérieurement par le CCAS)

La commune participe au financement de la MJC de Saint Lys de deux façons :

- 1) Une subvention de fonctionnement annuelle qui impacte le chapitre 011 du budget communal. Celle-ci était de 89 498 € en 2010 et de 68 643 € en 2011 soit une diminution de 23,30% sur la période.
- 2) Une participation annuelle à la fédération régionale des MJC pour la rémunération du poste de directeur et 2 postes d'animateurs qui impacte le chapitre 012 « charges de personnel » du budget communal. Celle-ci était de 80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011, soit une augmentation de 41,02% sur la période. Pour l'exercice 2012, la participation demandée à la commune s'élève à 118 157 € soit une augmentation de 3,99%.

Pour 2012, nous vous proposons de continuer à soutenir la vie associative et de maintenir la démarche qui consiste à garder une enveloppe pour soutenir des projets spécifiques. Le volume global étant reconduit.

- **Les dépenses relatives à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations**

n°4 : Tableau sur les énergies payées en 2010 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

NOM DU SITE	EDF	GDF	EAU	TOTAUX
Tennis	2 971,48 €		381,54 €	3 353,02 €
PAJ	791,67 €			791,67 €
Boulodrome (petit bâtiment)	151,00 €		67,78 €	218,78 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	1 144,87 €	2 948,15 €	174,76 €	4 267,78 €
Moulin	242,49 €		65,99 €	308,48 €
Stade de rugby	4 355,08 €	723,18 €	5 811,33 €	10 889,59 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	3 275,24 €			3 275,24 €
Terrain de foot entraînement	304,39 €		7 839,98 €	8 144,37 €
Foyer association (maison de la musique)	515,98 €	3 503,65 €		4 019,63 €
Maison de la pétanque	1 307,98 €			1 307,98 €
Boulodrome couvert	1 844,04 €	5 435,67 €	138,04 €	7 417,75 €
Foyer rugby			817,92 €	817,92 €
Cosec	11 884,29 €	16 108,92 €	532,46 €	28 525,67 €
Glycines	1 336,74 €			1 336,74 €
Salle Antonin Chelle	1 570,99 €			1 570,99 €
Espace Gravette	4 014,84 €	3 442,12 €		7 456,96 €
Médiathèque annexe Petit Prince	6 534,97 €	9 876,16 €	404,68 €	16 815,81 €
SLO canin			86,90 €	86,90 €
TOTAUX	42 246,05 €	42 037,85 €	16 321,38 €	100 605,28 €

n°4 bis : Tableau sur les énergies payées en 2011 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

NOM DU SITE	EDF	GDF	EAU	TOTAUX
Tennis	2 622,87 €		679,28 €	3 302,15 €
PAJ	386,52 €	185,42 €		571,94 €

Boulodrome (petit bâtiment)			70,51 €	70,51 €
Immeuble 3 ^{ème} âge	553,97 €	2 789,93 €	175,12 €	3 519,02 €
Moulin	70,12 €		68,61 €	138,73 €
Stade de rugby	6 017,27 €	768,17 €	5 124,79 €	11 910,23 €
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 322,71 €		6 213,26 €	17 736,65 €
Terrain de foot entrainement	2 773,52 €		427,26 €	
Foyer association (maison de la musique)	745,88 €	1 880,15 €	176,53 €	2 802,56 €
Maison de la pétanque	1 716,72 €			1 716,72 €
Boulodrome couvert	1 776,46 €	2 072,08 €	137,62 €	3 986,16 €
Foyer rugby			806,78 €	806,78 €
Cosec	12 706,83 €	13 860,46 €	583,45 €	27 150,74 €
Glycines	1 453,57 €			1 453,57 €
Salle Antonin Chelle	1 578,72 €			1 578,72 €
Espace Gravette	4 276,42 €	2 728,76 €	305,26 €	7 310,44 €
Médiathèque annexe Petit Prince	7 518,10 €	4 846,59 €	739,79 €	13 104,48 €
SLO canin			89,08 €	89,08 €
TOTAUX	52 519,68 €	29 131,56 €	15 597,34 €	97 248,58 €

PAJ = MJC ET ESPACES COLLEGIENS.

Soulignons la maîtrise des consommations de manière globale puisque en 2011 nos charges, malgré l'augmentation des tarifs, ont diminué de plus de 3 300 €.

- **Les pratiques citoyennes**

A ce jour et chronologiquement, ont été mis en place le conseil des Sages, les délégués et conseils de quartiers, le conseil municipal des jeunes et depuis septembre 2011, les réunions de consultation pour le Projet « Cœur de ville ».

Ces structures ont vu le jour, certaines plus récemment, d'autres ont déjà plus d'un an d'existence.

Nous avons fait le choix d'allouer une enveloppe budgétaire et des moyens humains (personnel de secrétariat).

Par ailleurs nous accompagnerons la concrétisation des demandes des quartiers : abribus, aires de jeux d'enfants, déplacements sécurisés, voirie ... (en fonction d'une programmation).

Concernant ces pratiques citoyennes, nous pouvons noter que sur l'exercice 2011, la commune a participé à la hauteur de :

- 3 257,42 € au profit du conseil municipal des jeunes ;
- 628,98 € au profit de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

N'oublions pas le personnel de la collectivité qui vient en appui.

Il nous restera à y adjoindre le Conseil de la Vie Associative qui aura pour mission première d'établir une charte de la vie associative en donnant plus de lisibilité aux attributions de subventions, de salles et aides diverses allouées par la commune.

Ensuite, il nous restera à mettre en œuvre le Conseil local de développement et de la vie économique qui aura pour mission d'assurer la liaison entre les associations de commerçants, les représentants du marché de plein vent et autres partenaires, dans la perspective de réaliser les animations commerciales nécessaires pour maintenir la vie commerciale du centre bourg. Une réunion à ce sujet s'est déroulée courant janvier 2012.

- **L'enfance et l'éducation**

L'avenir de notre société, ce sont nos enfants d'aujourd'hui. Nous devons veiller à leur offrir un espace d'éducation de qualité. C'est pour cela que nous avons lancé la réalisation de la deuxième tranche du groupe scolaire Eric TABARLY (quatre classes en élémentaire, trois classes en maternelle).

En parallèle, avec les partenaires de l'école (enseignants, parents d'élèves, personnel de la CAM, élus) la répartition géographique des classes (carte scolaire) se prépare pour les prochaines échéances.

Pour votre information, en 2008 il était alloué par enfant la somme de 32 €, en 2009 ce montant est passé à 34 €. Se rajoute une dotation coopérative scolaire de 16 € par enfant, sans compter le budget transport pour en moyenne 16 € par enfant. De plus pour 2012, comme en 2011, nous prévoyons de dégager une enveloppe spécifique d'au moins 5 000 € pour accompagner le financement des classes découvertes afin de favoriser cette pratique.

Soulignons que la commune de CAMBERNARD a participé au financement à hauteur de 70 € par enfant scolarisé en 2011. Nous reconduirons les mêmes sommes en 2012.

- **Une politique jeunesse engagée avec le relais de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les partenariats entre commune**

En 2011 concernant la MJC, nous avons versé un certain nombre de frais (comme développé dans le paragraphe relatif à la vie associative de fonctionnement).

Par ailleurs nous avons signé une convention de partenariat avec le GIE Rugby ce qui nous permet de disposer d'un animateur sportif avec des aides de la Région pour un montant de **10 238,32 €** en 2011 (rappel montant 2010 : 5 351,21 €). Au terme de la convention, la Région cessera d'apporter son aide dégressive, nous pérenniserons alors l'emploi au niveau communal.

Nous allons poursuivre pour les années à venir cette politique jeunesse.

- **Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous**

Non seulement nous avons soutenu la vie associative et plus particulièrement le SLOO sur le plan financier en aide financière directe, mais aussi par la mise à disposition de structures sportives et pour la plupart des énergies qui vont avec. Des investissements ont aussi été réalisés comme les terrains route de Lamasquère, le changement des éclairages du terrain d'honneur de foot, le traçage des lignes au

COSEC, le changement d'éclairage en salle de danse, le remplacement des protections murales au dojo, la protection du bâtiment contre les oiseaux, l'achat de matériel pour l'entretien des terrains extérieurs avec prestation avec d'une société extérieure et enfin le remplacement des filets terrain d'honneur au terrain de foot (liste non exhaustive).

- **La culture : un accès pour le plus grand nombre**

L'accès à la culture comme à l'éducation est une priorité.

Nous serons amenés à assurer le développement de la médiathèque et soutenir la cyberbase qui voit croître sa fréquentation.

C'est pourquoi fin 2009, nous avons doté celle-ci d'un personnel pour en assurer le bon fonctionnement en renforçant par la même occasion le service informatique. Ce choix s'est traduit sur 2010 par un accroissement de la fréquentation.

En juin 2011, la convention avec la SARAP (Site antenne rurale de l'atelier de pédagogie personnalisée) faisant partie du GRETA Toulouse s'est achevée et n'a pas été reconduite. De ce fait, 5 PC et une imprimante laser réseau ont été restitués. La commune a donc transféré 5 PC de l'école Eric TABARLY qui a bénéficié concomitamment d'une classe mobile.

Cela a favorisé en 2011 l'augmentation des plages d'ouverture de la cyberbase et a permis à un plus grand nombre d'utilisateurs d'y avoir accès.

Pour 2012, il sera proposé de rajouter de la mémoire aux PC existants avant d'envisager un éventuel changement de la flotte sur les années à venir.

Nous continuerons à soutenir toute action culturelle qui favorise l'accès au plus grand nombre avec un brassage de la population.

Des actions ciblées sur le quartier du moulin de la jalousie sont mises en œuvre. Déjà, des activités sont programmées avec entre autre la MJC.

Le travail en partenariat avec les institutions du monde culturel et les associations de ce champ sera poursuivi afin de mettre en valeur le patrimoine de notre commune.

Des conventions de partenariat seront développées avec l'association Terre Blanche (comme le projet d'aménagement du rond point de Roland Garros).

- **Le développement économique**

Même si le développement économique ne fait partie de nos attributions directes (les contributions des entreprises ⁽²⁾ étant reversées à la Communauté d'Agglomération du Muretain), soutenir ce domaine et devenir attractif apporte des solutions d'emplois et des services à nos administrés. Ceci suppose que les services rendus à la population soient suffisamment attractifs.

² Voir remarques en début de dossier sur le contexte socio-politico-économique.

Nous avons finalisé en 2009 la troisième tranche de la ZAC du Boutet. En 2011 nous avons presque achevé les cessions de terrain. Nous voilà déjà en réflexion avancée pour la création de la deuxième zone d'activité économique, en lien avec la CAM.

En ce domaine et pour poursuivre notre dynamique participative, nous envisageons la mise en place d'une instance comme le Conseil local de développement de la vie économique qui s'articulera avec l'association des commerçants.

Ce Conseil pourrait être le pendant du Marché de Plein Vent pour les commerçants du Marché du Mardi.

- **Le social : prendre soin de tous les publics**

Le maître mot de l'action de notre commune en ce domaine c'est « Solidarité ».

Et plus précisément de rappeler notre volonté de cultiver le lien social et les solidarités actives.

Comment ?

Nous voulons donner à ce secteur de la lisibilité à toutes les aides versées par la commune au CCAS et au Centre Social. C'est pour cela que les participations versées à la MJC par l'intermédiaire du CCAS ne sont plus effectives depuis l'exercice 2009 mais regroupées sur le budget communal au même titre que les autres aides accordées aux associations. Cette décision prise en 2009 donne plus de lisibilité à la gestion du CCAS en évitant des affectations en trompe l'œil qui gonflent son budget.

En 2012 comme les années précédentes, nous poursuivrons les actions relevant du plan canicule, du plan « grand froid », les manifestations vers les aînés, le soutien à la parentalité en coordination avec la CAM ⁽³⁾, l'accompagnement vers l'emploi, l'aide, l'écoute pour les parents isolés, l'aide aussi aux personnes isolées...

Par ailleurs, dans le contexte difficile qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces deux dernières années, nous allons lancer un programme solidarité qui nous permettra, par la proximité de l'action, d'apporter aux plus démunis, temporaires ou pas, les aides nécessaires pour préserver leur intégrité.

Nous envisagerons sur 2012 de maintenir les deux contrats en alternance (apprentis). Nous envisagerons par ailleurs de contracter un conventionnement pour mettre en œuvre des contrats CIVIS.

Le « contrat d'insertion dans la vie sociale » (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation

³ Il a été mis en place d'un espace d'écoute et de dialogue pour les parents et leurs enfants (moins de 12 ans) : le « Café des Parents ». Ceci en partenariat avec la CAM.

versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

- **Urbanisme et logement : un développement maîtrisé en préservant la dimension sociale**

Rappelons que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme a débuté en décembre 2001, avec une présentation du PADD en 2002. Le tout aurait dû s'achever courant 2006/2007.

Entre temps est intervenue une élection en mars 2008 et un changement de majorité.

Il a fallu reprendre le travail en cours qui constituait une amorce de la démarche.

Au bout de deux ans nous avons présenté le premier PLU aux autorités administratives. Il nous a été retourné avec quelques remarques qui préconisent la nécessité de réduire les surfaces habitables par rapport au POS. La priorité des zones à urbaniser devrait être donnée à celles qui sont les plus proches du centre bourg.

2012 verra enfin l'aboutissement de celui-ci tout en prenant en compte les principes énoncés.

Nous soutiendrons la politique du logement pour l'accession du plus grand nombre au logement social en veillant à l'équilibre social de l'habitat et en respectant les obligations réglementaires en ce domaine. Nous veillerons dans les différents programmes à la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et au respect de l'obligation de réalisation de logements sociaux.

A ce jour, à peine **319 logements** (ici sont comptabilisés une partie des logements offerts par les Maisons de retraite et Etablissement accueillant des personnes handicapées) répondent aux obligations pour plus de 700 exigés. Nous avons donc un certain retard en ce domaine.

Domage que tous les programmes précédents n'aient pas pris en compte cette obligation (par exemple Moulin de la Jalousie : **244** logements et aucun logement social). Cette omission volontaire va nous obliger à densifier ce type de logements. D'autant que si en 2014 nous n'avons pas notre quota nous serons amenés à payer une amende dont le montant pourrait avoisiner les 30 à 40 000 € (sauf si des principes dérogatoires sont posés).

En temps et lieu, nous lancerons une opération immobilière pour réaliser du logement social.

Rappelons sur cette question qu'en 2011, nous avons apporté une modification au POS (Plan d'Occupation des Sols) pour y introduire une obligation de logements sociaux à hauteur de 20%.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Le PLU définit et fixe les orientations fondamentales, l'organisation du territoire et l'évolution, des zones urbaines. C'est une vision à au moins 10 ans, voire 20 ans et une révolution dans le fait d'appréhender notre territoire comme un lieu de partage et d'avenir, tout en maintenant les droits de la propriété privée.

Le PLU doit :

- assurer l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles ;
- assurer la mixité des fonctions urbaines : habitat, commerces, activités sportives et culturelles ;
- assurer la mixité sociale dans l'habitat ;
- assurer l'utilisation économe et l'équilibre des espaces naturels et urbains ;
- préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des espaces verts, de la biodiversité ;
- réduire les nuisances sonores, sauvegarder les patrimoines bâtis ou naturels et prévenir les risques naturels.

III.3. La section de fonctionnement : les charges de personnel (Chapitre 012)

La dynamique générale conduite, repose sur une approche objective à partir d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec les besoins de notre collectivité.

- **Maintenir le % d'emploi des personnes handicapées**

Comme ont pu le pratiquer les équipes municipales précédentes, nous affirmons la volonté de poursuivre cette politique d'embauche de personnes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou la CNRACL.

Le taux de personnes présentant un handicap s'élève à **16,95 %** pour l'année 2011. Rappelons que le taux légal est de 6%.

- **Consolider les emplois aidés et accompagner la transformation des emplois d'aujourd'hui**

Dès 2008, nous avons fait le choix de pérenniser les emplois aidés dont les échéances arrivaient au terme de cet exercice, nous avons continué cette volonté en 2009 et 2010. Ceci s'est traduit par la diminution des contrats aidés et la création d'emplois (+ 8 de 2008 à 2011). Cette démarche doit pouvoir s'inscrire dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ceci suppose pour nous tous élus de disposer d'une vision claire et précise du futur à construire en s'appuyant sur des données objectives comme l'organigramme actuel, le tableau des effectifs, les fiches de postes et les entretiens professionnels (ces derniers seront mis en place en 2012).

A ce jour et après plusieurs mois, l'ensemble des fiches de poste par emploi est réalisé. Elles ont été co-construites avec les personnes concernées, les cadres, les élus. Il reste à les rendre vivantes en les rendant évolutives en lien avec les transformations éventuelles des postes. Elles sont aujourd'hui articulées avec le régime indemnitaire.

- **Renforcer le service technique par une gestion rationnelle**

La réorganisation des services techniques s'est opérée ces deux dernières années avec l'arrivée tout d'abord de la Directrice des S.T. et de son Adjoint. En parallèle, quatre secteurs ont donc été créés : espaces verts, mécanique, bâtiments et urgence/voirie.

Pour donner encore plus de visibilité aux opérations réalisées par les Services Techniques, des fiches interventions ont été mises en place et seront généralisées.

Très rapidement, les locaux des Services Techniques se sont montrés inadaptés aux besoins du service et leur réalisation n'a pas pris en compte son évolution.

Des aménagements ont été réalisés en régie : couverture d'une partie des boxes, utilisation de l'aire couverte pour stockage, réaménagement interne pour les bureaux...

- **Renforcer le service administratif pour mieux répondre aux besoins en évolution**

Ce service est aussi concerné par la hausse de la population: état civil, urbanisme, accueil, cellule achat, sont autant de tâches qui demandent du professionnalisme, de la disponibilité et de la compétence.

L'augmentation maîtrisée de la population devrait nous amener à tendre vers le seuil des 11 000 habitants à l'horizon 2020, tel que le prévoit le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Toulousaine).

Pour rappel : notre collectivité assure la délivrance des passeports. A minima, nous y consacrons pratiquement un ¾ temps pour un coût global de 21 843 € et une participation de l'Etat à hauteur de 10 060 €.

- **Mettre en œuvre une politique salariale volontariste maîtrisée**

Au-delà de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la politique salariale que nous développons au sein de notre collectivité répond à trois objectifs essentiels :

- réduire les écarts d'indemnités entre le personnel de la commune et celui de la Communauté d'Agglomération du Muretain ;
- donner de la lisibilité à l'attribution des primes ;
- revaloriser les rémunérations.

Cette démarche a été conduite de manière concertée avec les élus et les représentants du personnel au sein du Comité Technique Paritaire (4) et ceci en articulation avec les Responsables des Services.

⁴ Sur 2011 comme en 2010, six réunions de CTP ont eu lieu. La législation prévoit un minimum de deux par an.
NOTE INTRODUCTIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 27 FEVRIER 2012

Comme promis cette démarche globale s'est achevée en décembre 2011. Le budget présenté cette année prendra en compte cette volonté d'une augmentation minimale pour toutes et tous de 400 €/an pour un plein temps, hors encadrement ⁽⁵⁾.

En CTP, nous avons aussi convenu de la mise en place d'un comité de suivi de l'application du nouveau régime indemnitaire pour :

- vérifier l'effectivité de la mise en place pour toutes et tous ;
- assurer l'évolution du dispositif en lien avec les contraintes administratives.

Une première réunion de ce comité de suivi a eu lieu le 3 février 2012.

Nous envisageons de renouveler la distribution des chèques cadeaux en fin d'année.

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés :

En application de l'article 88 du CGCT : les collectivités peuvent fixer un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat de grade équivalent ;

En application de l'article 111 du CGCT : les collectivités ou établissements qui ont instauré, avant 1984, des avantages ayant le caractère de complément de rémunération collectivement acquis (par l'intermédiaire notamment d'organismes à vocation sociale : COS.....) les conservent à condition qu'ils soient budgétisés.

Le régime existant pour les agents de la Commune de SAINT-LYS est un système « original » dans le respect des limites maximales résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat.

Le régime indemnitaire prend la forme :

- d'une prime d'encadrement et de responsabilité attribuée en fonction du classement des différents postes et des grades. 8 niveaux de responsabilité sont répertoriés ;
- d'une prime personnelle pour les agents de catégorie C dont le taux de l'indemnité d'encadrement et de responsabilité est inférieur à 5 %. Le montant de base de la prime personnelle est fixé à 400 € brut annuel/agent auquel pourra s'appliquer un coefficient de 1 à 1,30 % selon la grille de critères validée par le CTP. Son paiement sera effectué selon une périodicité **mensuelle** (2012) ;
- d'une prime de présence (création 2003) ;
- d'une prime de rentrée versée en août (création 2005. Pour mémoire, 408,47 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime annuelle (création antérieure à 2003. Pour mémoire, 533,58 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime de début d'année versée en mars (création 2008 et pérennisée en 2009. Pour mémoire, 303,92 € / agent ont été versés en 2011) ;
- d'une prime qualité et service (création 2003) ;
- d'une prime de fonction et de résultat pour les cadres A administratifs qui fusionnera à terme l'ensemble des primes, hors prime annuelle.

Par ailleurs, pour poursuivre notre volonté, nous envisageons sur 2012 la mise en place d'une participation de l'employeur (et donc de la Collectivité) d'une part à la GMS (Garantie Maintien de Salaire) et d'autre part à une Mutuelle Santé. Les modalités de cette participation seront étudiées en cours d'exercice 2012.

⁵ La plus basse augmentation se situe à un montant brut annuel de 540 €.

n°5: Comparatif d'évolution des effectifs pourvus (période 2000 à 2011)

ANNEE	FILIERES								
	Admini s. Et DGS	Technique	sociale	Médico -social	culturelle	Police municipale	Total titulaire	Contrats et apprentis	Total tous statuts
2000	13	26	7	0	0	2	48	20	68
2001	13	29	10	0	1	2	55	22	77
2002	13	34	11	0	1	2	61	24	85
2003	12	18	0	0	1	2	33	14	47
2004	13	19	0	0	2	2	36	11	47
2005	15	21	0	0	3	2	41	8	49
2006	16	23	0	0	2	2	43	7	50
2007	16	21	0	1	2	2	42	13	55
2008	20	26	0	1	4	2	53	9	62
2009	22	29	0	1	4	2	58	3	61
2010	24	30	0	1	4	2	61	4	65
2011	25	31	0	1	4	3	64	3	67

Commentaires :
Notre commune grandit et les services à rendre à la population augmentent. Si 2003/2004 constitue une période de pause en recrutement lié au départ à la CCM puis la CAM, dès 2005 les effectifs augmentent. L'année 2007 est une année record en embauche à l'approche des échéances électorales. (13 contrats divers et apprentis). De 2008 à 2010 nous transformons la plupart des contrats aidés en contrat de stagiaire puis titulaire. En 2010 deux personnes sont en contrat aidé et deux personnes ont un contrat sur l'année en remplacement de personnel absent. En 2011, 1 agent est en contrat aidé et 2 agents sont en contrat d'apprentissage.

Il convient de préciser que certains agents en apprentissage ou en contrat aidé ont été pérennisés. Ainsi globalement, tous statuts confondus, depuis 2007, 12 recrutements supplémentaires ont été effectués, à savoir :

2008 :

- filière administrative : 1 agent secrétariat des associations, 1 agents de gestion financière, 1 agent du patrimoine (pôle culturel)
- filière technique : 2 agents espaces verts, 1 agent polyvalent, 1 agent entretien bâtiment/polyvalent

2009 :

- filière administrative : 1 assistante affaires générales

2010/2011 :

- filière technique : 1 adjoint à la directrice, 1 agent espaces verts, 1 apprenti supplémentaire
- filière police municipale : 1 gardien de police municipale

Les perspectives **2012/2013** en matière de recrutement pourraient comprendre :

- 1 équivalent temps plein de Directeur Général des Services (départ retraite)
- 1 équivalent temps plein de Directrice du Service du Personnel (départ retraite)
- En création : 1 poste de chargé de mission optimisation des bases fiscales (mi-temps), 1 poste de police municipale, 1 poste d'agent, d'accueil, 1 poste d'agent de voirie et 1 poste de chargé de communication.

n°6: Évolution des charges de personnel (groupe 012) constatées aux comptes administratifs

ANNEE	MONTANT	%		
-------	---------	---	--	--

2000	1 496 829	-	+ 24,72 % soit une moyenne de	<p>En deux ans après les élections de 2001 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Malgré le passage à la CCM puis à la CAM, qui a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %, en 2007 la commune a retrouvé ses charges de 2001.</p> <p>La nouvelle mandature en 2008/2009 a régularisé des embauches déjà effectuées en 2007 et a confirmé dans l'emploi des contrats aidés ou apprentis.</p> <p>La hausse de 8,54 % 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%)</p>
2001	1 673 774	+ 11,82%		
2002	1 866 957	+ 11,54 %		
2003	1 200 312	- 35,71 %	+ 35,57 % soit une moyenne de 8,89 %	
2004	1 274 838	+ 6,21 %		
2005	1 390 663	+ 9,08 %		
2006	1 520 057	+ 9,30 %		
2007	1 627 383	+ 7,06 %	+24,79 % soit une moyenne de 4,95 % par an	
2008	1 778 584	+ 9,29 %		
2009	2 009 606	+ 12,9 %		
2010	2 044 831	+ 1,75 %		
2011	2 219 621	+ 8,54%		

III.4. Les recettes

III.4.1 Les concours financiers de l'État revisités

Comme il l'a été précisé ci-dessus, l'État confirme le gel en valeur des dotations qui ne pourront augmenter qu'en prenant en compte l'évolution de la population. Or, le tableau suivant montre que la population retenue pour 2012 génèrerait une augmentation de 1,56%.

n°7: Évolution de la population 2000 à 2012
(à partir des données DGF supérieure de + 36 avec l'INSEE)

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
--------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POPULATION	5544	5544	7085	7085	7144	7144	7144	7168	7168	7896	8270	8458	8556
% évolution		0%	27,80%	0%	0,80%	0%	0%	0,30%	0%	10,15%	4,73%	2,27%	1,58%
% évolution par période	29,29%							+ 19,36 % (rappel : 17,99% de 2008 à 2011)					
% évolution sur les douze dernières années.	54,32%												

* prévisionnel INSEE composé de 8 397 habitants au titre de la population municipale, 159 habitants au titre de la population comptée à part

La population a augmenté en douze ans de **54,32%**. Cette croissance forte a un impact sur « les services » à fournir : crèches, écoles, activités périscolaires, vie associative, sport, culture sans oublier les sollicitations des services de la Mairie pour l'urbanisme, l'état civil, les espaces verts, l'entretien de la voirie... A préciser que la réalisation de l'extension du groupe scolaire Eric TABARLY devrait permettre pour une quinzaine d'années de faire face aux besoins de notre commune.

n°8: Évolution des différentes dotations d'Etat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotations forfaitaires	805 963	826 473	965 476	976 550	994 851	1 013 757	1 020 205	1 036 989	1 049 204	1 133 783	1 161 783	1 180 905

Dotation de solidarité rurale	133 828											453 411
		137 507	120 938	122 882	124 158	213 109	242 360	271 339	296 769	364 592	418626	
Dotation de solidarité urbaine	45 806	0,00	153 681	156 206	162 306	162 306	129 845	113 614	97 384	81 153	TERMINE	
Dotation nationale de péréquation	193 370	188 826	259 553	255 542	254 974	264 723	255 159	252 126	250 343	320 605	331279	354 726
Dotation générale décentralisée	0	6 181	8 585	1 812	2 510	1 227	1 406	1 306	1 404	1 400	1128	0
TOTAL	1 178 967	1 160 988	1 510 235	1 514 995	1 540 803	1 657 127	1 650 981	1 677 381	1 697 112	1 903 542	1 912 816	1 989 041
Hausse %	+ 42,27 %								+ 17,20 %			
Soit une hausse moyenne de + 4,69 % par an								Soit une hausse moyenne de + 3,44%				
Hausse globale de 68,71 % en 11 ans soit une hausse moyenne de 5,28 %												

- La Dotation forfaitaire de 2011 a été de 1 180 905 € ce qui correspond à une hausse de 1,64 % de la dotation 2010 (1 161 783 €) essentiellement en lien avec l'incidence de la hausse de population (+ 2,27 %) (voir tableau n°7). Cela confirme que l'augmentation de population d'un exercice à l'autre masque la réalité des restrictions des dotations d'Etat. Le ralentissement des dotations avec une baisse moyenne de 1,25 % par an (4,69 % par an en moyenne de 2000 à 2007 et 3,44 % par an en moyenne de 2008 à 2011) correspond à « un manque à gagner » de dotation qui s'élèverait à environ 84 000 €.

- La Taxe Professionnelle a disparu en 2011.

Même si celle-ci n'est pas perçue par la commune, elle venait alimenter les recettes de la Communauté d'Agglomération du Muretain, à laquelle nous sommes rattachés. La CET (Contribution Economique Territoriale) vient la remplacer. A terme, la révision du pacte financier entre les communes de la CAM devra être revisitée (pour mémoire, notre commune a contribué à hauteur de 386 300 € sur 2010 puis à hauteur de 696 822 € sur 2011 (l'augmentation de la participation s'explique notamment par le transfert de la compétence voirie).

III.4.2. Les concours financiers des autres collectivités locales revus à la baisse

Le Conseil Général et la Région, dans la perspective de la perte de la compétence générale, vont devoir modifier leur mode d'aide aux communes. Cela laisse supposer que la politique de subvention du niveau départemental ou régional risque d'être revue à la baisse. Nous en avons noté ces effets sur les subventions dédiées aux programmes de voirie.

A titre d'information, le tableau ci-dessous précise l'état des subventions reçues depuis notre élection, par opération.

n°9 : Montant des subventions d'investissement perçu, par opération sur 2008-2011

EXERCICES	OPERATIONS	MONTANT
2008	61 - Achat tractopelle, nacelle, camion	10 267,01 €
	33- Matériels espaces vert	8 632,95 €
	37- Refection église	39 122,30 €

	72 - Vitrine Eglise	1 810,00 €
	40- Coulée verte	2 806,78 €
	17- Création local ST	345 587,42 €
	45- Traxv installation sport,	390,83 €
	63- Création espaces verts	4 141,00 €
	36- Matériel informatique	7 492,88 €
	non affecté	35 787,40 €
	TOTAL 2008	456 038,57 €
2009	33- Matériels espaces vert	1 975,44 €
	36- Matériel informatique	302,00 €
	63- Création espaces verts	2 293,92 €
	67- Achat véhicules	3 363,52 €
	40- Coulée verte	16 822,07 €
	45- Traxv installation sport,	864,14 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	21 549,01 €
	57-Groupe scolaire 2008	628 306,72 €
	non affecté	295 174,15 €
	TOTAL 2009	970 650,97 €
2010	67- Achat véhicules	6 257,86 €
	37- Refection église	252 301,23 €
	45- Traxv installation sport,	15 193,40 €
	47- Travaux rehab. Bâtiment	19 039,50 €
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46 €
	69- Façade foyer 3eme age	1 979,77 €
	non affecté	105 191,88 €
	TOTAL 2010	714 030,10 €
2011	36-Matériel informatique	1 229,15
	37-Refection église	27 228,40
	47- Travaux rehab. Bâtiment	2 349,38
	57-Groupe scolaire 2008	314 066,46
	112-Jardins familiaux	18 232,57
	118-Aménagement Ecoles	92 056,20
	non affecté	73 744,95
TOTAL 2011	528 907,11	
TOTAL GENERAL		2 669 626,75 €

Comme en 2011, l'évolution des contributions financières de l'État et des diverses composantes de la dotation globale demeure toujours incertaine.

Il n'est pas possible de continuer à faire peser des charges supplémentaires et transférer des compétences aux collectivités sans leur donner les moyens de les exercer. Immanquablement, le contribuable sera amené à participer au financement des services de la commune et des infrastructures.

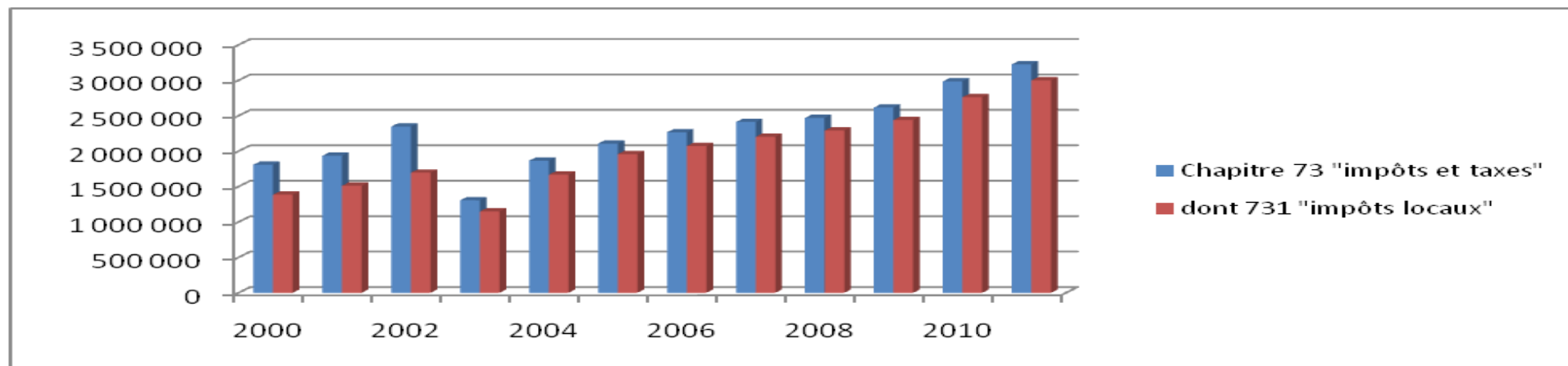
La volonté d'investissement des communes dans cette nébuleuse entraîne de fait une récession préjudiciable à une politique de relance telle que souhaitée par le gouvernement. Ainsi en 2010, les investissements des Collectivités ont diminué de près de 10% et en 2011, de 20% en plus.

C'est pourquoi, sur les programmes en cours ou programmés, nous avons constitué des pré-dossiers afin que les participations du Conseil Général soient prises en compte pour les investissements éligibles.

III.4.3 L'évolution des recettes liée à la fiscalité locale

N°10 : Evolution du montant de l'article 731 « impôts locaux » de 2000 à 2011

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chapitre 73 « impôts et taxes »	1 808 294	1 934 436	2 347 470	1 306 019	1 865 780	2 106 640	2 265 754	2 411 209	2 468 743	2 615 189	2 984 560	3 225 086
dont 731 « impôts locaux »	1 385 683	1 511 992	1 695 502	1 148 195	1 667 019	1 958 113	2 072 715	2 202 578	2 289 973	2 439 500	2 761 267	2 998 972
Hausse sur le 73	+ 58,95% soit une hausse moyenne de 6,55% par an								+30,96% soit une hausse moyenne de 6,19% par an			



IV LE BUDGET : LES AXES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV.1 Quelques commentaires préalables

LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Remboursement du capital des emprunts	FCTVA
Achats matériels et mobiliers	Autofinancement
Achats bâtiments	Emprunts
Travaux	Subventions, dotations
Dépenses extraordinaires	Cessions d'immobilisation

Comme vous le savez, les ressources en ce domaine pour alimenter les investissements se puisent sur le solde du budget de fonctionnement, sur l'emprunt, sur la vente de biens communaux, sur le FCTVA et sur les subventions.

L'état de notre patrimoine, outre les équipements municipaux, a évolué ces dernières années et plus particulièrement les terrains communaux qui ont été réduits de manière significative.

C'est dans un contexte financier difficile que nous avançons en prenant en compte les alertes données par le sous-préfet en février 2009.

« En février 2009 la situation budgétaire était des plus inquiétantes au vu des engagements financiers pris par la municipalité précédente. La dernière note du sous-préfet en date du 26 janvier 2010 vient corroborer les propos tenus :

« *Les comptes de l'exercice 2008 de votre commune ont fait l'objet d'une expertise détaillée. (...) la situation financière de votre commune apparaît très dégradée. (...)*

*En effet la commune ne dégage pas d'autofinancement suffisant compte tenu de l'augmentation de ses charges de fonctionnement pour couvrir le remboursement annuel de la dette. **L'encours est très important puisqu'il représente près de deux fois le total des produits de fonctionnement de l'année et demeure de ce fait bien supérieur à la moyenne des communes du département de taille comparable : 1043 €/habitant pour Saint-Lys et 655 €/habitant pour la moyenne comparative.***

Les projets d'investissement que vous menez actuellement sont financés à la fois par des subventions attendues et par un appel à l'emprunt. Il va donc résulter un endettement qui va donc s'accroître au terme de l'année 2009. »

Au vu du contexte que nous avons identifié comme tel et suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, celle-ci a eu à suivre en 2008 les engagements de la municipalité précédente. C'est bien en Elus responsables que nous avons porté les différents dossiers d'investissements en cours. Aujourd'hui, nous pouvons noter qu'au regard du compte administratif 2011 anticipé, l'encours de dette serait de 843 €/habitant.

Nous pouvons dire et affirmer que :

-2008 a été une année de prise de contact, de reconstitution des dossiers et d'actions avec peu d'engagements financiers. (⁶)

-2009 a été une année du diagnostic autour des bâtiments en lien avec la loi sur l'accessibilité (objectif atteint avec un an d'avance sur le calendrier législatif), les économies d'énergie (diagnostics chauffage, études et réalisations pour les économies d'énergie), et aussi de rénovation de quelques bâtiments (essentiellement les écoles).

Soulignons qu'au-delà de l'audit d'accessibilité, nous avons trouvé un patrimoine immobilier plutôt dégradé qui souligne le manque évident de suivi.

2009 a été une année caractérisée par une politique d'investissement modérée qui a permis de tenir les échéances et les réalisations liées aux engagements de la mandature précédente. Ainsi, 2009 nous a permis de faire majoritairement des investissements d'équipement. Le tableau suivant propose un récapitulatif de ces investissements relatifs aux services techniques.

⁶ Comme par exemple le piétonnier vers le lycée qui a fait l'objet d'une décision municipale le 18 février 2008. Le 16 mars 2008 il n'y avait rien dans les cartons. Il en est de même pour les jardins partagés. L'idée a probablement surgit avant 2008, mais rien n'était acté.

n°11 : Récapitulatif des biens d'équipement relatifs aux Services Techniques

	EXERCICE 2008		EXERCICE 2009		EXERCICE 2010		EXERCICE 2011	
Outillage	1 TAILLE HAIE THERMIQUE HONDA	502	1 TRONCONNEUSE BEAL	560,14	1 DEBROUSSAILLEUSE SHINDAIWA + 3350 + TETE AUTOMATIQUÉ DE FIL	713,76	TRONCONNEUSE	2096,58
	2 SOUFFLEURS DORSALE THERMIQUE STIHL	1158	1 TRONCONNEUSE STIHL	687,7	1 DEBROUSSAILLEUSE STIHL + FR350 + TETE AUTO CUT	943,43	MOTOBINEUSE	1190
	2 DEBROUSSAILLEUSES DORSALE STIHL	1363,36	1 ASPIRATEUR GRUAU	3027,08	1 TONDEUSE TRACTEE KUBOTA	1400	GIROBROYEUR	1315,6
	1 DEBROUSSAILLEUSE HONDA	458	1 TONDEUSE FRONTALE ISEKI	21392	1 ECHELLE PLATEFORME	566,01	PLATEAU TONDEUSE	1279,72
	1 RAMPE A DESHERBER POUR PULVERISATEUR	775,01	1 DEBROUSSAILLEUR SHINDAIWA	510			TONDEUSE AUTOPORTEE GIANNI FERRARI	28644,2
	1 ATOMISEUR DORSAL STIHL	699,01						
	1 TONDEUSE SITREX	1020						
	1 MOTOCULTEUR FERRARI AVEC ACCESSOIRES	4132,99						
	1 ASPIRATEUR OSCAVENGER	1554,8						
Sous-total	11663,17	Sous-total	26176,92	Sous-total	3623,2	Sous-total	34526,1	
Véhicules	2 BENNES MAREL	7176	1 RENAULT MASTER	21425,86	1 FOURGON MARQUE NISSAN	28693,2 3	MICRO-TRACTEUR SHIBAURA ST333M	18 693,48 €
	1 PIAGGIO	15074,36	1 ATTELAGE PIAGGIO	415,86	MINI PELLE CANOPY AVEC REMORQUE	21528	CAMION mascott 150.65 6.5T	45 208,80 €
	1KANGOO EXPRESS	11536,2			1 CLIO 3 DCI	7300	CAMION POLYBENNE + BENNE PLATE	43 630,08 €
					1 CLIO 2,5 L DCI CAMPUS BLANCE	6350		
	Sous-total	33786,56	Sous-total	21841,72	Sous-total	63871,2 3	Sous-total	107 532,36 €
TOTAL GENERAL	45449,73	TOTAL GENERAL	48018,64	TOTAL GENERAL	67494,4 3	TOTAL GENERAL	142 058,46 €	

- 2010 a été l'année du lancement des études avec le Restaurant Scolaire du Gazaila ;
- 2011 voit le début de réalisations importantes pour la commune comme l'extension de l'Ecole Eric TABARLY, et le cheminement piétonnier vers le lycée ;
- 2012 s'inscrit dans la prolongation de 2011 avec la réalisation du Skate-park et la poursuite des travaux concernant l'extension du groupe scolaire.

Pour ce qui concerne la réalisation de la Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités, le projet, toujours d'actualité, sera différé en 2013/2014 afin de prendre en compte le retard pris par le programme d'extension du groupe scolaire et faire face au contexte socio-économique. (7)

Au-delà de ces préliminaires, nos orientations sur le programme d'investissement sont faites avec le souci constant de préserver nos capacités budgétaires.

La réflexion va au-delà du seul exercice budgétaire 2012 avec une vision pluriannuelle des divers projets.

Aujourd'hui et demain, nos équipements structurants et nos efforts d'entretien du patrimoine doivent répondre aux objectifs d'économie d'énergie, d'accessibilité et de sécurité.

Un certain nombre de travaux (menuiseries gendarmerie, troisième âge, groupes scolaires, éclairage public,...) générant des économies d'énergie ont été éligibles aux CEE (Certificat d'Economie d'Energie) qui peuvent être utilisés pour des réductions de facture de consommation ou pour autre affectation.

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWh manquant.

Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

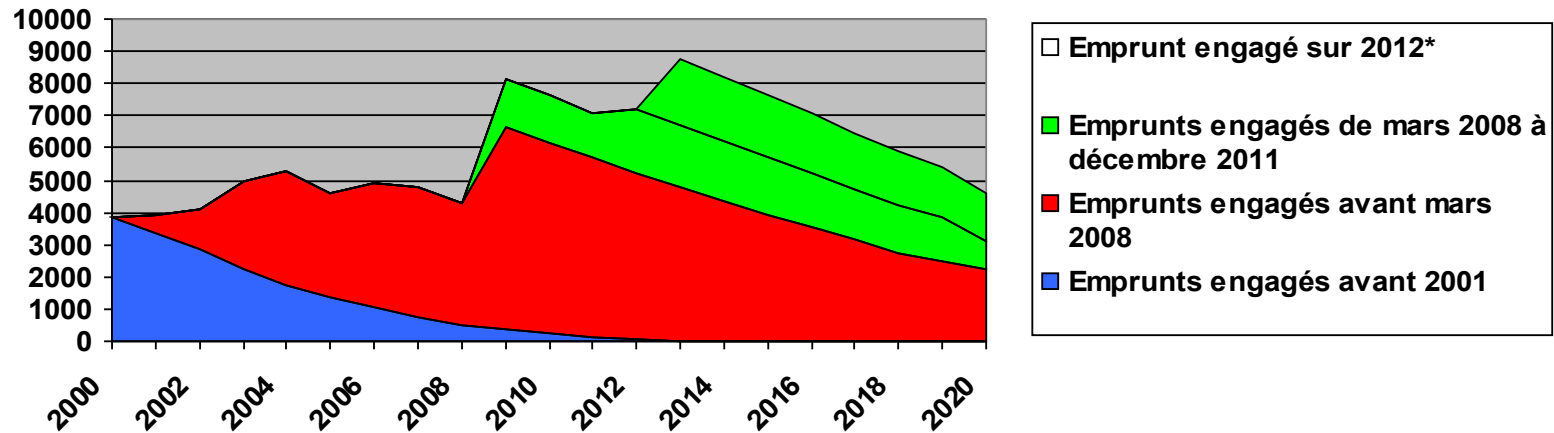
Suite au succès de la première période (mi 2006 - mi 2009) pour laquelle l'obligation d'économies d'énergie était de 54 TWh, le gouvernement a souhaité proroger le dispositif pour une seconde période triennale. Celle-ci a débuté le 1er janvier 2011 et l'objectif d'économies d'énergies correspondant est de 345 TWh.

IV.2 Etat de la dette

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette de ces douze dernières années.

⁷ Point signalé lors de la cérémonie des vœux à la population. Rajoutons que ce programme pourra se poursuivre dès l'instant où le plan de financement sera bouclé (subvention, dotation, emprunt, affectation du résultat du budget de fonctionnement,...)

n°12: Stock de dette au 1^{er} janvier de chaque année



Hypothèse retenue : prise en compte d'un droit de tirage consolidé de 2 058 000 € contracté sur 20 ans à taux fixe de 3,80 %, annuité constante. Le taux définitif sera connu au moment de la consolidation effective.

A stock de dette constant, on peut constater que :

- la période 2000/2004 est marquée par un faible endettement de notre commune ;
- c'est l'impact des politiques budgétaires conduites de 2004 à 2008 qui vient limiter les investissements futurs. En effet la période 2006/2007 est marquée par un endettement de la commune important avec le lancement de la réalisation de l'Ecole Eric TABARLY, les travaux de l'Eglise et une perte par cession d'une partie de son patrimoine (vente du terrain du quartier « Moulin de la Jalousie » à une société immobilière sans prévision de logement social et en défiscalisation) sans contrepartie si ce n'est au détriment de la commune pour une perte de recettes comprise entre la somme de 1 625 000 € (si 50 € le m²) et 4 875 000 € (si vente à 75 € le m²). Ceci aurait pu générer une économie de charge d'emprunt se situant dans une fourchette de 100 000 € à 300 000 €
- ce choix de cession va lourdement handicaper le futur de notre commune dans sa politique d'investissement. En effet cette opération correctement négociée aurait donné de l'oxygène au budget d'investissement de la commune pour la décennie à venir. En effet la capacité d'investissement est faible au vu des remarques précédentes.
- pour la période 2009/2011 (emprunts en vert) nous avons réalisé : les terrains de sports, l'extension du restaurant scolaire, les travaux concernant les changements des fenêtres des écoles, des acquisitions pour les services techniques...

Dans le tableau n°13 ci-dessous, les emprunts sont présentés par année d'obtention et les couleurs correspondent à celles du diagramme précédent. A savoir :

- bleu pour les emprunts avant 2001 soit 733 372 €,
- rouge pour les emprunts entre 2001 et 2008 gagés par la municipalité précédente pour un montant global de 6 451 609 €⁽⁸⁾
- vert ceux que nous avons contractés depuis 2008 soit 2 139 927 € (en 2012 se rajoutera l'emprunt avec la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées à hauteur de 2 058 000 € qui apparait en hachuré)

n°13 : récapitulatif des emprunts générant des annuités sur l'exercice 2011 et les suivants (hors SIVOM et SDEGH)

Année d'obtention	Organisme prêteur	Durée	Taux		Périodicité	Dette en capital	
			FRV	Index		à l'origine	au 01/01/2011
1997	CIL Habitat	20	Fixe	Taux fixe à 1 %	A	4 161,86 €	1 551,74 €
1998	Crédit Agricole	15	V	Euribor 03 M+0.95	T	228 673,53 €	56 954,02 €
2000	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	43 190,27 €	14 397,27 €
2000	Crédit Agricole	15	V	TAM+0.3	A	457 347,00 €	153 373,15 €
2001	Caisse d'Epargne	15	V	Tag 06 M+0.18	S	762 245,00 €	397 287,02 €
2001	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	69 364,30 €	27 745,44 €
2002	Caisse d'Epargne	15	Fixe	Taux fixe à 5.3 %	A	615 000,00 €	346 060,95 €
2002	Caisse d'Epargne	12	V	Euribor 12 M+0.14	A	300 000,00 €	176 860,20 €
2002	Caisse d'Epargne	12	Fixe	Taux fixe à 4.6 %	A	315 000,00 €	194 001,91 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.1 %	S	900 000,00 €	720 183,36 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.62 %	T	300 000,00 €	227 589,61 €
2006	Dexia CLF	25	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	320 000,00 €	286 617,15 €
2006	Dexia CLF	15,5	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	80 000,00 €	67 347,21 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	562 045,48 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	562 045,48 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	590 000,00 €	552 678,05 €

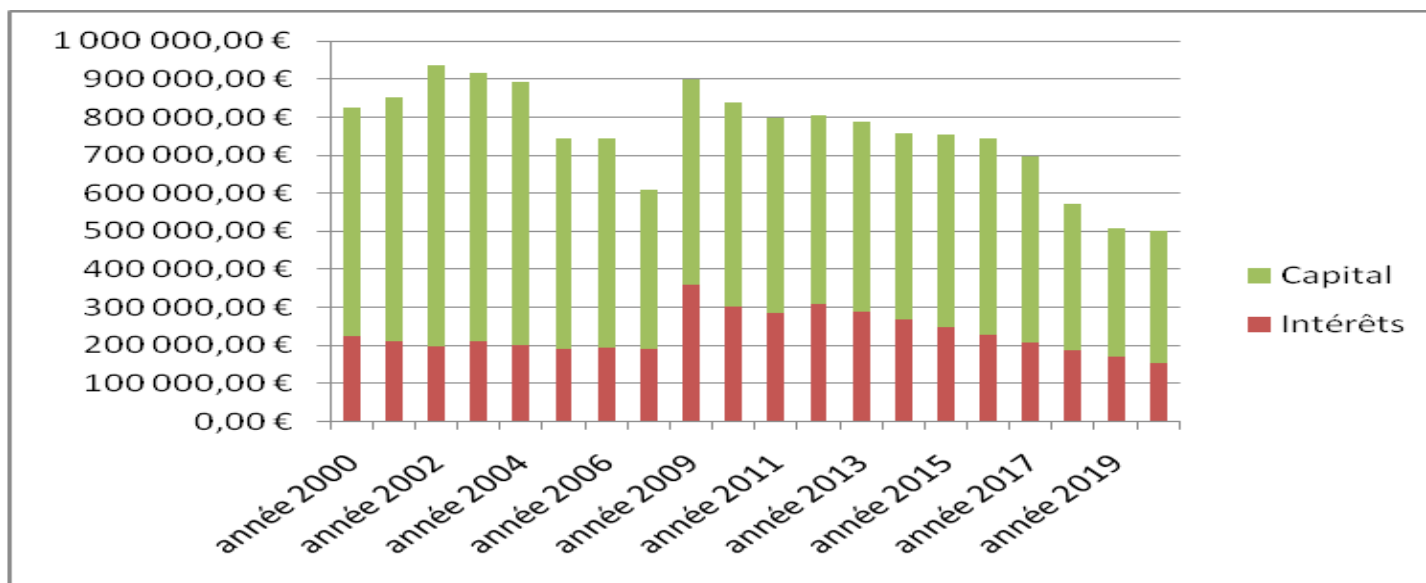
⁸ Bien entendu à ce montant d'emprunt il faut rajouter la cession de patrimoine du Moulin de la Jalousie avec 65 000 m² à hauteur de 25 € le m² soit 1 625 000 €.

2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.76 %	S	1 000 000,00 €	936 848,11 €
2008	Banque Populaire	20	Fixe	Taux fixe à 4.84 %	A	1 500 000,00 €	1 405 494,22 €
2008	Crédit Agricole	20	V	TEC 5	S	630 000,00 €	0,00 €
2011	Conseil Général Haute Garonne	8	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	9 927,61 €	0,00 €
TOTAL GENERAL						9 324 909,57 €	6 689 080,37 €

**n° 14: Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2020
(Hors emprunt 2012 engagé de 2 058 000 €)**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2000	823 559,61 €	225 692,79 €	597 866,82 €	4 237 209,21 €
2001	851 380,29 €	209 520,25 €	641 860,04 €	3 904 007,76 €
2002	936 983,08 €	195 468,00 €	741 515,08 €	4 075 634,36 €
2003	915 456,94 €	210 352,45 €	705 104,49 €	4 915 736,23 €
2004	893 550,53 €	201 120,98 €	692 429,55 €	5 309 155,57 €
2005	743 200,99 €	191 140,03 €	552 060,96 €	4 586 665,67 €
2006	742 536,35 €	194 939,04 €	547 597,31 €	4 930 853,79 €
2008	608 239,61 €	191 083,09 €	417 156,52 €	4 293 397,24 €
2009	898 216,08 €	360 540,28 €	537 675,80 €	8 166 240,71 €
2010	838 697,25 €	300 163,78 €	538 533,47 €	7 628 564,91 €
2011	797 329,63 €	283 911,30 €	513 418,33 €	7 090 031,44 €
2012	805 148,69 €	309 812,23 €	495 336,46 €	7 216 540,72 €
2013	786 219,42 €	289 281,81 €	496 937,61 €	6 721 204,26 €
2014	758 930,93 €	269 155,52 €	489 775,41 €	6 224 266,65 €
2015	754 876,69 €	248 701,45 €	506 175,24 €	5 734 491,18 €
2016	743 566,61 €	227 497,85 €	516 068,76 €	5 228 315,94 €
2017	697 986,32 €	205 700,24 €	492 286,08 €	4 712 005,28 €
2018	572 448,48 €	185 890,25 €	386 558,23 €	4 219 719,20 €
2019	507 500,84 €	169 534,61 €	337 966,23 €	3 833 160,97 €
2020	502 303,30 €	154 457,81 €	347 845,49 €	3 495 194,74 €

**n°15 : Evolution de l'annuité de dette réelle du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2020
(Hors emprunt engagé)**

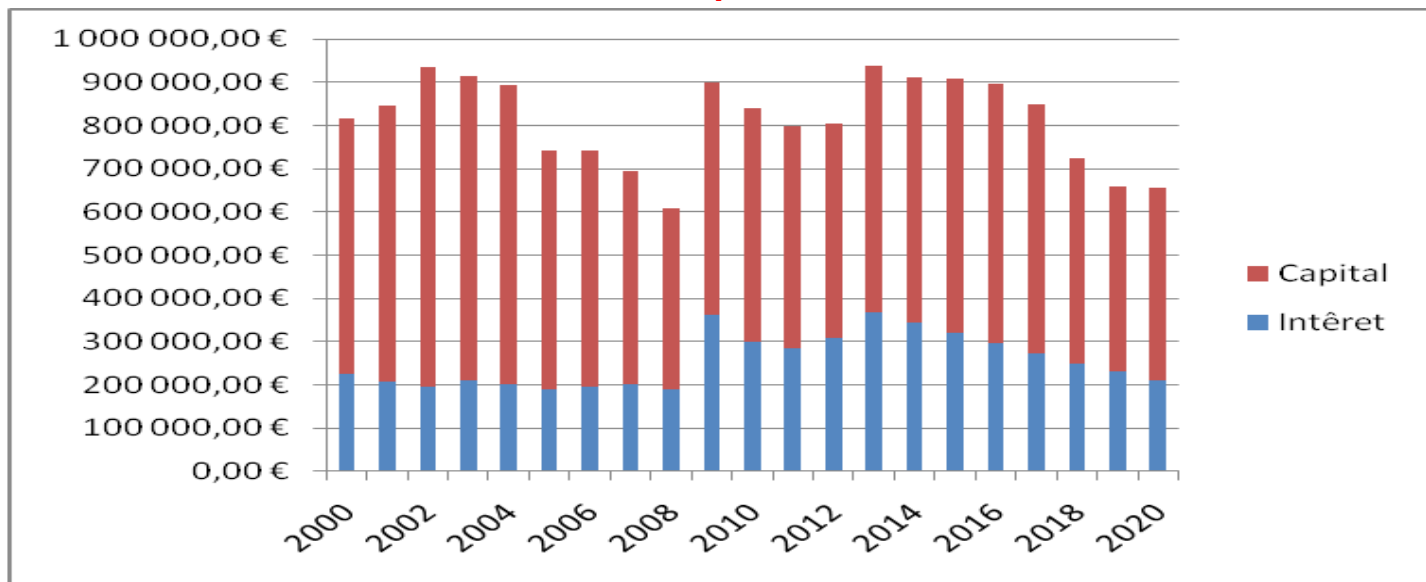


**n°16 : Evolution de l'annuité de la dette réelle du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2020
(Avec emprunt 2012 engagé de 2 058 000 €)**

Exercice	Annuité	Intérêt	Capital	Capital restant dû
2000	816 580,20 €	225 147,11 €	591 433,09 €	4 225 287,64 €
2001	844 714,89 €	209 016,75 €	635 698,14 €	3 894 746,65 €
2002	936 095,83 €	195 292,89 €	740 802,94 €	4 072 535,15 €
2003	914 569,69 €	210 217,58 €	704 352,11 €	4 913 349,16 €
2004	892 663,28 €	201 028,62 €	691 634,66 €	5 307 520,88 €
2005	742 313,74 €	191 092,58 €	551 221,16 €	4 585 825,87 €
2006	742 536,35 €	194 939,04 €	547 597,31 €	4 930 853,79 €
2007	695 411,17 €	201 729,70 €	493 681,47 €	4 787 078,72 €
2008	608 239,61 €	191 083,09 €	417 156,52 €	4 293 397,24 €
2009	898 216,08 €	360 540,28 €	537 675,80 €	8 166 240,71 €
2010	838 697,25 €	300 163,78 €	538 533,47 €	7 628 564,91 €
2011	797 329,63 €	283 911,30 €	513 418,33 €	7 090 031,44 €
2012	805 221,09 €	309 928,71 €	495 292,38 €	7 216 540,72 €
2013	938 740,47 €	367 624,19 €	571 116,28 €	8 807 868,54 €
2014	911 269,52 €	344 678,33 €	566 591,19 €	8 236 752,26 €
2015	907 215,28 €	321 441,19 €	585 774,09 €	7 670 161,01 €
2016	895 905,20 €	297 348,76 €	598 556,44 €	7 084 386,92 €

2017	850 324,91 €	272 552,54 €	577 772,37 €	6 485 588,58 €
2018	724 787,07 €	249 630,00 €	475 157,07 €	5 907 816,21 €
2019	659 839,43 €	230 043,53 €	429 795,90 €	5 432 659,14 €
2020	654 646,09 €	211 613,13 €	443 032,96 €	5 002 863,24 €

n°17 : Evolution de l'annuité de dette réelle du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2020 (avec emprunt engagé)



Ces indications soulignent que même si elle diminue légèrement en 2011, **l'annuité de dette** découlant de la somme du capital et des intérêts, reste à un niveau élevé et qu'elle reste durablement impactée par les emprunts souscrits en 2008 dans la mesure où il s'agit d'une dette jeune.

IV.3 Quelques ratios

QUELQUES DEFINITIONS

EPARGNE BRUTE : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE : épargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT : rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'année

ENCOURS DE LA DETTE : cumul des emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires. Pour les besoins de l'analyse financière, il convient de le prendre en compte au 31 décembre de l'exercice.

Le tableau ci-dessous montre que la commune rencontre des difficultés pour respecter la règle prudentielle qui veut que l'épargne nette soit positive, c'est-à-dire que le capital des emprunts soit couvert par l'épargne brute. Cependant, 2010 montre un redressement qui, même s'il se confirme en 2011 au regard des premières estimations, nous paraît encore fragile.

n°18: Evolution de l'épargne nette (période 2005-2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Epargne nette	19 942	-94 571	18 423	-150 711	-201 665	402 650	375 538

* chiffres provisoires car les données ne sont pas consolidées
(Sources : ATD 31)

Enfin, la capacité de désendettement qui permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser la totalité de son capital montre qu'en 2010, elle se situe à un niveau convenable dans la mesure où l'on considère que la limite haute qui marque le seuil du surendettement se situe à 15 ans.

n°19: Capacité de désendettement (période 2005-2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Capacité désendettement	8,3	10,7	8,5	32,9	24,8	7,6	7,9

* chiffres provisoires (sources : ATD 31)

Notons que l'épargne brute (solde intermédiaire de gestion permettant de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital des annuités de dette) est un ratio sensible et très variable. La baisse de l'épargne brute sur 2008 et 2009 est à l'origine de la dégradation de la capacité de désendettement sur la même période.

Ces éléments de rétrospective soulignent l'étroitesse du budget de la commune. Dans ce contexte, le financement de l'investissement est principalement assuré par l'emprunt, ce qui vient grandement limiter la politique d'investissement.

COMPLEMENT D'INFORMATION :

La Cour des comptes a rendu public son rapport sur la gestion de la dette publique locale le 13 juillet 2011 à la suite d'une enquête, réalisée par la Cour et les Chambres Régionales des Comptes, qui a concerné plus de 150 collectivités territoriales et établissements publics locaux.

Dans un contexte d'investissements importants jusqu'en 2009 (toutes collectivités confondues), l'encours de la dette figurant au bilan des collectivités territoriales s'est accru depuis 2004 de 41 %. La Cour indique toutefois que la part de la dette publique locale dans l'ensemble de la dette publique est restée relativement stable (10 % en 2010).

En 2008, les communes ont dépensé 89,7 Md€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60,8 Md€ et celles d'investissement à 28,9 Md€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 70,8 Md€ et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette de 12,4 Md€.

L'épargne de gestion ainsi dégagée permet de financer les intérêts de la dette à hauteur de 2,4 Md€ et permet de dégager un excédent de fonctionnement (**épargne brute**) de 10,0 Md€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** de 4,4 Md€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement).

En 2008, l'effort d'équipement des communes s'élève à 21,4 Md€, en baisse sur un an (23,1 Md€ en 2007).

En 2010, pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé, les dépenses et recettes moyennes se sont réparties comme suit :

-dépenses de fonctionnement : 1 344 719 €	- dépenses d'investissement : 621 039 €
-recettes de fonctionnement : 1 545 717 €	- recettes d'investissement : 640 895 €

n°20 : État des réalisations de la mandature précédente et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation du projet	Date	COUT TTC	FCTVA	COUT HT	SUBVENTIONS	COUT RESIDUEL
ECOLE Éric TABARLY	2007	4 364 007	675 635	3 688 372	CG : 1 256 439	2 431 933
Rond point « Moulin de la Jalousie »	2007	243 700	37 729	205 971	0	205 971
PROJET BASTIDE	2007	291 835			Part communale uniquement	291 835
GENDARMERIE	2007	1 826 292			Sous-location à l'Etat	
SERVICES TECHNIQUES	2007	1 059 884	164 091	895 793	CG :346 004	549 789
Tourne à gauche « Les Rossignols »	2008	250 000	38 705	211 295	Subvention : 0	211 295
EGLISE	2008	655 563	101 494	554069	CG : 319 627	234 442
TOTAL		8 691 281	1 017 654	5 555 500	1 922 070	3 925 265

n°21: État des réalisations que nous avons lancées et qui ont un impact sur les budgets à venir

Désignation du projet	Date	COUT TTC	FCTVA	COUT HORS FCTVA	SUBVENTIONS	COUT RESIDUEL
EXTENSION ECOLE TABARLY	2010	1 760 000	272 483	1 487 517	515 000	972 517
NOUVEAU REFECTOIRE	2010	406 640	62 956	343 684	119 000	224 684
TRAVAUX INSTALLATION	2010	447 000	69 204	377 796	130 811	246 985
AMENAGEMENT ECOLES	2010	260 593	40 345	220 248	76 260	143 988
IMPRIMANTE GRAND FORMAT	2010	19 432	3 008	16 424	5 686	10 738
ACHAT MOBILIER SCOLAIRE	2010	44 827	6 940	37 887	13 118	24 769
AIRE DE SKATE PARK Assistance Maîtrise d'œuvre	2010	11 722	1 814	9 908	3 430	6 478
TOITURE HALLE (zinguerie)	2010	32 205	4 985	27 220	9 425	17 795
ACHAT VEHICULES	2010	127 985	19 814	108 171	37 453	70 718
FACADE FOYER 3 ^{ème} AGE	2010	92 500	14 320	78 180	27 069	51 111
TOTAL		3 202 904	495 870	2 707 034	937 252	1 769 782

A noter que sur l'exercice 2011, les projets suivants ont été lancés :

Désignation du projet	Date	COUT TTC VOTE	FCTVA	COUT HORS FCTVA	SUBVENTIONS ATTENDUES	COUT RESIDUEL
REALISATION D'UN SKATE PARK	2011	120 000	18 579	101 421	30 100	71 321
MAISON DES ASSOCIATIONS *	2011	1 497 000	226 346	1 270 654	366 722	903 932
REHABILITATION BATIMENT	2011	214 945	33 214	181 731	53 915	127 816
AMENAGEMENT ECOLE	2011	76 686	11 873	64 813	19 235	45 578
PANEAUX LUMINEUX	2011	20 930	3 241	17 689	5 250	12 439
TRAVAUX INST. SPORTIVES	2011	293 723	45 474	248 249	73 675	174 574
TOTAL		2 223 284	338 727	1 884 557	548 897	1 335 660

* projet faisant l'objet d'une autorisation de programme

N'oublions pas les réalisations prises en charge par la CAM comme le rond point ZAC ainsi que le piétonnier Eric Tabarly.

Une gestion patrimoniale plus rigoureuse

A ce jour nous avons mis en place l'audit sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics. En 2011, nous avons complété ces données par les DPE (Diagnostic de Performance Energétique) des bâtiments.

Le chantier qui s'ouvre à nous est encore vaste.

Nous donnerons priorité, tout d'abord à la sécurité des bâtiments. En ce domaine nous avons commencé à exécuter des travaux de mise aux normes électriques du COSEC (en 2010), et nous poursuivrons sur les écoles (en 2011 et 2012).

La Directrice des services techniques et son Adjoint sont chargés d'assurer le suivi des préconisations en matière de sécurité (rapports) et d'en rendre compte à l'élu s'ils rencontrent des difficultés dans l'exécution de leur mission.

Pour la question de l'accessibilité, nous nous appuyerons sur l'étude que nous avons lancée en mars/avril 2011 avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sur l'aménagement du cœur de ville avec la participation de la population.

Sans trop attendre, nous réaliserons certains travaux en régie comme par exemple l'accessibilité des toilettes de la Gravette (début 2012).

De 2012 à 2020, notre politique en matière d'investissements, en plus de ceux qui sont déjà engagés, s'inscrit dans une dynamique d'études, de concertation et de réalisations autour de :

- la poursuite de la réalisation des chemins piétonniers et des pistes cyclables ainsi que de la voirie en renforçant les déplacements en sécurité ;
- la « Maison des Associations de la Culture et des Solidarités » ;
- la création d'infrastructures sportives de plein air mais aussi une maison des Arts Martiaux (étude dojo) ;
- l'accessibilité et le réaménagement de la Gravette en ayant une approche globale sur l'ensemble des bâtiments environnants (étude) ;
- projet « cœur de ville » ;
- la poursuite des travaux sur l'assainissement collectif concernant la station d'épuration (projet station d'épuration végétalisée) et réseaux séparatifs ;
- la finalisation de la programmation des travaux nécessités pour la sécurité des bâtiments et l'entretien courant en s'appuyant sur l'état des lieux des bâtiments et sur l'audit accessibilité, les contrôles techniques et les indications des personnels des services techniques chargés du suivi des bâtiments ;
- le positionnement du nouveau Centre Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) ;
- la poursuite de la programmation de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Maison Médicale de Garde en lien avec les professions médicales et paramédicales locales.

N'oublions pas le lancement d'études comme la médiathèque, la crèche (programmée en réalisation par la CAM pour 2013), la rénovation de la piscine (avec la CAM), la création d'un Musée sur les anciens locaux de l'annexe du Petit-Prince ...

Ainsi pour 2012, notre volonté d'investissement se limitera aux environs de 1 000 K€ / 1 200 K € sans emprunt nouveau et découlera :

- d'une part du solde résiduel du CA 2011 qui sera affectée à la section d'investissement ;
- des subventions perçues ;
- des dotations et de la fiscalité ;
- du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe Valeur ajoutée).

Les restes à réaliser détaillés ci-dessous permettront de poursuivre certains projets lancés sur 2011. Ils sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice et pour lesquelles les crédits ont été régulièrement ouverts en dépenses et en recettes.

n° 22 : LISTE DETAILLEE DES RAR 2011 :

N° de l'opération	Libellé	Travaux/projets apparentés	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement reçues	-		17 957
16	Emprunts et dettes assimilées	-	8 938	2 131 812
21	Immobilisations corporelles	-	23 794	
458104	Op. pour compte de tiers n°04	-	646	
106	Acquisitions foncières	Achat des propriétés : MARQUIE pour 210 000€, SCI L'Ayguebelle pour 139 000 €, honoraires notaire	391 606	7 700
112	Jardins Familiaux	Création barbecue jardins familiaux	299	43 669
114	Groupe scolaire tranche 2		919 927	
116	Enfouissement réseaux	Effacement réseau tel. RD 632	7 526	
118	Aménagement écoles	Remplacement d'1 porte ec. Petit Prince	1 838	
122	Maisons des associations de la culture et des sol.	Rémunération des 3 candidats, études de sol, AMO	59 231	
123	Matériel technique et outillage	Achat aspirateur déchets urbains	14 721	
17	Création Local Services Technique	Aménagement bureau, pose de portail et aménagement aire de lavage	10 063	
21	Achat Mobilier Scolaire	Achat de pupitres, armoire médicaments, lits et matelas	3 192	
22	Nouveau Réfectoire Elémentaire	Avenant plus-value	307	
25	Aire de Skate park	MO construction skate park + relevés topographique	12 618	
32	Mobilier urbain	Panneau affichage libre expression	8 756	
33	Matériel espaces verts	Aérateur et rouleau pour micro tracteur	4 924	
36	Matériel informatique	Achat 2 PC portables + logiciels	1 473	
40	Coulée verte Ayguebelle	Renforcement berges du lac	15 548	
45	Travaux installations sportives	AMO + travaux vestiaires foot rte de Lamasquère, trvx électricité Promologis, pose porte métallique stade, syst. Anti-pigeons COSEC, achat butts + abris de touche	23 418	
47	Travaux réhabilitation bâtiments	Pose rideaux métalliques Gravette, tranche ferme menuiserie gendarmerie + avenant	10 392	
51	Installation bornes incendie		48 817	
52	Documents urbanisme	Révision PLU	4 387	
57	Groupe Scolaire 2008	MO + avenant lot 7 (cf. PERAL/BEEI)	9 384	
64	Signalétique	Fourniture et pose d'un panneau d'information elect. (tranche ferme)	12 090	
69	Façade foyer 3eme âge	Travaux réhabilitation (zinguerie, volets, menuiserie)	8 964	
TOTAL DES RAR			1602 859	2 201 138

V. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE

Le contexte est morose. La situation économique se dégrade.

Notre volonté est de maintenir la démarche de la maîtrise des dépenses.

Nous l'avons fait en partie en ce qui concerne la maîtrise de la consommation d'énergie car malgré l'augmentation du nombre de bâtiments et l'augmentation des zones relevant de l'éclairage public, nous avons diminué les consommations et de ce fait réduit l'impact des charges nouvelles liées à l'augmentation des tarifs. Le choix d'avoir volontairement mis en place dès 2008 un Conseiller Délégué à la maîtrise des énergies devenu en 2010 adjoint au maire, signe notre volonté politique en ce domaine. Les résultats sont là.

A ce jour, l'Etat a décidé d'une revalorisation des bases de la fiscalité locale des habitations à hauteur de 1,8 %.

Contrairement à beaucoup de municipalité, nous avons fait le choix en 2008 et en 2009, de ne pas augmenter l'imposition afin de ne pas aggraver la situation des ménages. Nous voulions tout d'abord réduire les coûts cachés faute de marchés négociés et de manque de prévisions dans tous les secteurs de la commune. La maîtrise du chapitre 011 et la poursuite des investissements engagés par la mandature précédente témoigne de cette volonté.

En 2010 nous avons pris la responsabilité d'augmenter le taux de l'imposition de 7% pour pouvoir mieux se positionner sur les investissements futurs.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition pour une habitation indexée sur la valeur locative moyenne, sans enfant à charge, a été de + 33 € pour la TH et + 46 € pour la TFB.

2011 a été une année de reconduction des taux TH, TFNB et TFB avec une hausse modérée de 0,98% et la création d'un abattement de 10% pour les foyers qui avaient sous leur toit une personne reconnue handicapée.

Concernant la part communale, l'incidence sur la feuille d'imposition, à valeur locative constante, sans enfant à charge, a été de + 4 € pour la TH et + 7 € pour la TFB.

Le débat pour ce budget 2012 est ouvert.

Les nécessités d'accessibilité, de mise aux normes de sécurité des bâtiments, le déplacement sécurisé, la réalisation des espaces accessibles pour tous, le maintien d'une offre de service de qualité, constituent en soi des investissements incontournables qui concernent la plus grande majorité des habitants de notre ville de toutes générations confondues (enfants, jeunes, familles et personnes âgées).

Au vu des investissements nécessaires et malgré la braderie des biens communaux (engagée par la mandature précédente en son temps), nous examinerons toutes les hypothèses possibles pour éviter ou limiter toute hausse de l'imposition.

Il est des dépenses incompressibles et comme le montre cette note introductive au débat d'orientation budgétaire, nous sommes à un tournant important pour notre collectivité où les opportunités sont à saisir maintenant même si nous avons conscience de demander à toutes et tous un effort important.

Cette année constitue la dernière année charnière pour le Conseil Général. A partir de la période 2012/2013, il est plus que certain que les subventions seront revues à la baisse.

Avant toute décision, il nous apparaît nécessaire de visualiser l'évolution de la fiscalité locale en toute transparence. C'est ce que propose le tableau suivant.

n°23: Récapitulatif des taux d'imposition

	TH	TFB	TFNB	%	Commentaires
2000	14,55	20,97	112,55	0	
2001	14,55	20,97	112,55	0	
2002	15,29	22,03	118,25	5,07%	Augmentation des taux de 5,07 %
2003	9,99	13,89	77,26	-36,28%	Les taux ménages correspondant aux charges transférées sont votés par la CCM. La commune baisse ses propres taux. Le cumul CCM + commune correspond aux taux de l'année précédente.
2004	15,29	22,03	108,09	31,93%	La CCM devient CAM. La commune de Saint Lys dispose à nouveau des impôts ménages (d'où taux identiques qu'en 2002, sauf pour la TFNB car la base a légèrement évolué). En contrepartie, la CAM récupère la TP.
2005	15,29	22,03	108,09	0	Entrée en vigueur de la suppression abatement général à la base. Ce qui équivaut en volume à une augmentation de + 8 % de l'imposition.
2006	15,29	22,03	108,09	0	
2007	15,29	22,03	108,09	0	
2008	15,29	22,03	108,09	0	
2009	15,29	22,03	108,09	0	
2010	16,36	23,57	115,66	7%	Augmentation de 7% de toutes les bases
2011	16,52	23,81	116,82	0,98 %	Introduction de l'abattement de 10% pour les personnes reconnues handicapées et Augmentation de 0,98 % de toutes les bases

A ce titre le tableau ci-dessus rappelle les évolutions de l'imposition depuis 2000.

Celui-ci montre une majoration des taux de + 5,07 % en 2002. Il est à rapprocher du tableau n°7 qui concerne l'évolution de population avec + 27,8 % en 2002 et du tableau n°8 avec une augmentation des dotations de + 30,08 % sur la même année.

La municipalité précédente a pu profiter d'un contexte économique favorable. Tant mieux pour notre ville.

Aujourd'hui nous voilà dans une période « contrainte » où malgré les économies recherchées et réalisées sur le budget de fonctionnement, la seule croissance de nos finances vient de la variation de l'assiette de la fiscalité locale (fixée par l'Etat), de l'augmentation de la population, de la variation du taux d'imposition et pour ne pas alourdir la note, du report des investissements.

Soulignons pour notre part, que dans un contexte de crise, nous avons tout fait pour limiter l'augmentation du taux d'imposition, soit + 7,98 % contrairement à la mandature précédente qui a augmenté de plus de 13% dans une conjoncture plus favorable.

A titre d'information, voilà deux hypothèses de variation des taux « commune » :

- 1) Si nous votons l'application d'un taux d'évolution de 1% sur les différents taux, les variations et les montants attendus sont les suivants :

	TH	TFB	TFNB	TOTAL
Produit 2011	1 458 386	1 392 885	50 116	2 901 387
Produit 2012	1 499 914	1 460 739	50448	3 011 101
Variation en %	2,85%	4,87%	0,66%	-
Variation en valeur	41 529	67 854	332	109 715
Taux 2011	16,52%	23,81%	116,82%	
Taux 2012	16,69%	24,05%	117,99%	

Le résultat obtenu sur le tableau ci-dessus prend en compte les variables liées à l'assiette de l'imposition et à l'effectif de population.

- 2) Si nous votons l'application d'un taux d'évolution de 2% sur les différents taux, les variations et les montants attendus sont les suivants :

	TH	TFB	TFNB	TOTAL
Produit 2011	1 458 386	1 392 885	50 116	2 901 387
Produit 2012	1 514 293	1 475 316	50948	3 040 557
Variation en %	3,83%	5,92%	1,66%	-
variation en valeur	55 908	82 431	832	139 171
Taux 2011	16,52%	23,81%	116,82%	
Taux 2012	16,85%	24,29%	119,16%	

L'impact de 1% de hausse d'imposition, à quelques centaines d'euros près, peut se calculer par la différence du résultat de l'hypothèse 2 avec celui de l'hypothèse 1, soit 29 456 € (13 9171 – 10 9715), soit une hausse de 1% d'imposition donne une recette complémentaire approximative de 29 456 €.

INFORMATIONS :

Certaines personnes aux revenus modestes peuvent bénéficier d'office, sans démarche de leur part, d'une exonération totale de leur taxe d'habitation pour leur habitation principale. A défaut, un plafonnement de la taxe peut être accordé en fonction des revenus.

Pour 2011, il y a eu :

- 1088 dégrèvements/plafonnement concernant la taxe d'habitation ;
- 30 dégrèvements/plafonnement concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 0 dégrèvements/plafonnement concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Par ailleurs en 2011 est entré en vigueur le principe d'abattement TH pour les personnes handicapées.

Afin de faire face à la régression de la participation de l'État dans le cadre des dotations même si le vecteur « augmentation de la population » vient réduire ses effets, il apparaîtra peut être nécessaire malgré des économies sur le budget de fonctionnement et pour soutenir l'investissement en cours ou à venir, de prévoir une hausse du taux d'imposition dont le pourcentage sera déterminé lors de la présentation budgétaire du mois de mars.

Le fait de renforcer notre capacité d'autofinancement vient à terme réduire notre recours à l'emprunt à des taux avoisinants les 4 à 5,5 % même si nos dernières négociations se sont avérées à un taux moindre (2,95 % pour le prêt de 630 000 € contracté en 2011).

Question non limitative :

Quelle fiscalité pouvons-nous envisager afin de pouvoir mieux répondre à notre politique d'investissements ?

POUR NE PAS CONCLURE

Cette note d'orientation budgétaire 2012, comme dit dans le préambule, se veut un support au débat d'orientation budgétaire nécessaire et obligatoire.

Nous avons tous conscience que cet exercice 2012 s'inscrit dans le cadre d'une période électorale qui laisse les différents observateurs dans une position quelque peu attentiste avec des moyens budgétaires en récession.

Cependant, pour nous, la vie continue et notre mission au service de notre ville se poursuit sans relâche.

La phase de validation du PLU est lancée depuis le jeudi 9 février (arrêt du PLU). Elle verra son achèvement après toutes les procédures administratives en septembre/octobre 2012.

L'extension du groupe scolaire Eric TABARLY aura bien avancé et son ouverture est programmée pour septembre 2013. Un nouvel espace où nos enfants pourront apprendre et grandir dans de bonnes conditions environnementales.

Pour la Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités, le projet est différé au regard du contexte économique et aussi puisqu'il s'articule avec le précédent.

Dans cette conjoncture socio-économique incertaine, nous devons renforcer la maîtrise des dépenses, ralentir les investissements, ceci pour limiter toute incidence sur l'imposition locale dans l'attente de plus de visibilité.

Le budget 2012 de notre commune se caractérisera par :

- une maîtrise accrue des charges de fonctionnement ;**
- une volonté de préserver et de renforcer notre capacité d'autofinancement ;**
- des investissements ajustés sur l'évolution de nos recettes répondant aux critères d'hygiène de sécurité, d'accessibilité et d'économie d'énergie.**

Jacques TENE Maire de Saint-Lys